



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 32893

Texte de la question

M. Bertrand Pancher interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la construction ou la rénovation de monuments aux morts. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si son ministère alloue des subventions spécifiques pour la construction de monuments aux morts ou pour la réfection de monuments aux morts existants. Le cas échéant, il souhaiterait connaître le nombre de subventions de chacun de ces deux types allouées à des communes en 2007. Il souhaiterait également savoir combien de subventions ont été allouées en 2007 à des associations ou à des particuliers propriétaires eux aussi de monuments commémoratifs.

Texte de la réponse

Chaque année, pour répondre aux nombreuses demandes de communes qui cherchent à rénover leur monument aux morts communal, à s'en doter pour les plus modestes ou plus généralement à entretenir leur patrimoine commémoratif, des aides sont octroyées par le ministère de la défense. Les associations d'anciens combattants sont aussi éligibles à ces subventions pour ce type de projets. Le tableau ci-dessous présente les subventions allouées en 2007 aux communes et associations et leur répartition en fonction des opérations de rénovation et de construction réalisées.

	RÉNOVATION		CONSTRUCTION		TOTAL	
Année 2007	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Communes	77	78 373	44	60 516	121	138 889
Associations					11	63 510
Total	77	78 373	44	60 516	132	202 399

Le montant total des subventions allouées au titre des années 2007 et 2008, afin de financer des opérations de rénovation et de construction des monuments aux morts communaux, s'établit de la manière suivante :

	2007	2008
Communes	138 889	103 750 (correspondant à 115 opérations)
Associations	63 510	151 000
Total	202 399	254 750

Les aides consenties par le département ministériel dans le domaine mémoriel ont connu globalement une hausse d'environ 26 % entre 2007 et 2008, car si elles ont diminué au profit des communes, elles ont nettement augmenté en direction des associations. S'agissant des associations, cette situation s'explique, non seulement

sur un plan quantitatif, mais surtout qualitatif. En effet, à l'occasion notamment du 90e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le nombre des projets associatifs soutenus a plus que doublé et a concerné des opérations de grande ampleur de remise en état de monuments liés à la mémoire de ce conflit, tels que Hartmannswillerkopf (Haut-Rhin), l'ossuaire de Douaumont (Meuse), le monument du Crapouillot à Laffaux (Aisne). Enfin, il convient de préciser qu'en dehors des communes et des associations, des soutiens sont susceptibles d'être apportés aux projets nés de l'initiative de particuliers, conformément au principe appliqué par la commission d'attribution des subventions, dès lors qu'ils répondent à des exigences pédagogiques ou mémorielles.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32893

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8924

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2806